



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sommaire :

- I. Le cadre général
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07/08/2015 (Loi NOTRe) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune et fait l'objet d'un affichage en mairie jusqu'au 07/06/2022.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives, en dépenses et en recettes. Il présente donc les résultats comptables de l'exercice N-1.

Il est établi par l'ordonnateur (le maire). Réalisé après la transmission du compte de gestion du comptable (Trésor Public), il est obligatoirement concordant avec dernier. Chaque compte retrace :

- Les dépenses au moment de leur engagement (autorisation de paiement) y compris celles qui n'ont pas été mandatées (restes à réaliser)
- Les titres de recettes au moment de leur émission.

Il doit être établi au plus tard le 1^{er} juin pour être voté avant le 30 juin de l'exercice et transmis au contrôle de légalité (Préfecture) avant le 15 juillet.

Le compte administratif de l'exercice 2021 a été voté par 10 voix pour et 4 contre le 04/04/2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Pour notre commune :

– **Les recettes réelles de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location de salles, droits de place...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. En 2021, elles ont représenté 1 072 640,81 €.

– **Les dépenses réelles de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 ont représenté 763 326,63 €. Les opérations d'ordre de transfert entre sections se sont élevées à 19 992,91 €. Soit un total de dépenses de fonctionnement de 783 319,54 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- les impôts locaux,
- les dotations versées par l'Etat,
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés	
			Mandats émis	
011	Charges à caractère général	268 620.00	208 538.67	
012	Charges de personnel, frais assimilés	344 450.00	270 450.10	
014	Atténuation de produits	1 000.00	884.00	
65	Autres charges de gestion courante	256 700.00	242 901.18	
Total des dépenses de gestion courante		870 770.00	722 773.95	
66	Charges financières	22 800.00	21 924.59	
67	Charges exceptionnelles	21 600.00	328.09	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	30 000.00	18 300.00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		945 170.00	763 326.63	
023	Virement à la section d'investissement	363 166.00		
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	20 000.00	19 992.91	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		383 166.00	19 992.91	
TOTAL		1 328 336.00	783 319.54	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés	
			Titres émis	Produits rattachés
013	Atténuations de charges	400.00	622.10	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	109 300.00	116 310.64	
73	Impôts et taxes	602 500.00	649 455.00	
74	Dotations et participations	271 500.00	262 907.86	
75	Autres produits de gestion courante	8 300.00	8 147.56	
Total des recettes de gestion courante		992 000.00	1 037 443.16	
76	Produits financiers	-	-	
77	Produits exceptionnels	1 199.56	16 897.65	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	18 300.00	18 300.00	
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 011 499.56	1 072 640.81	
TOTAL		1 011 499.56	1 072 640.81	
Pour info : Excédent de fonctionnement reporté de N-1		316 836.44		

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2021 concernant les ménages étaient les mêmes que ceux de 2020 :

- Taxe foncière sur le bâti (nouveau taux communal issu de la fusion des taux communaux et départementaux de foncier bâti) : 19,58 % + 15,97 % = 35,55 % pour un produit attendu de 436 910,00 €
- Taxe foncière sur le non bâti : 41,85 % pour un produit attendu de 30 216,00 €

d) Les dotations de l'Etat : les dotations et participations attendues de l'Etat se sont élevées à 262 907,86 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12/2021
20	Immobilisations corporelles	10 000.00	-	10 000.00
204	Subventions d'équipement versées	40 625.00	15 450.00	25 175.00
21	Immobilisations corporelles	77 279.00	24 953.28	51 872.00
23	Immobilisations en cours	1 143 500.00	247 879.93	895 619.00
Total des dépenses d'équipement		1 271 404.00	288 283.21	982 666.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	81 700.00	81 683.32	-
Total des dépenses financières		81 700.00	81 683.32	-
040	Opérations ordre transfert entre sections	-	-	
041	Opérations patrimoniales	-	-	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-	-	
Total des dépenses réelles d'investissement		1 353 104.00	369 966.53	982 666.00
TOTAL		1 353 104.00	369 966.53	982 666.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12/2021
13	Subventions d'investissement	320 027.00	113 705.66	221 982.00
16	Emprunts et dettes assimilées	294 700.00	-	294 700.00
Total des recettes d'équipement		614 727.00	113 705.66	516 682.00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	75 012.29	84 377.51	-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	280 198.71	280 198.71	-
Total des recettes financières		355 211.00	364 576.22	-
Total des recettes réelles d'investissement		969 938.00	478 281.88	516 682.00
021	Virement de la section de fonctionnement	363 166.00		
040	Opérations ordre transfert entre sections	20 000.00	19 992.91	
Total des recettes d'ordre d'investissement		383 166.00	19 992.91	
TOTAL		1 353 104.00	498 274.79	516 682.00
Pour info : solde d'exécution reporté de N-1		-		

c) Les principales dépenses d'investissement de l'année 2021 ont été les suivantes :

- Travaux de rénovation-extension de l'école : 92 440,00 €
- Travaux sur édifices religieux : 19 676,00 €
- Travaux sur la boulangerie : 40 332,00 €
- Travaux salle communale de Pentrez : 10 437,00 €
- Construction ateliers municipaux : 16 895,00 €
- Travaux de voirie : 50 558,00 €
- Remplacement moteur tondeuse : 5 395,00 €
- Achat de panneaux de signalisation : 4 348,00 €
- Achat matériel informatique et mobilier mairie : 8 482,00 €
- Effacement des réseaux Telecom : 15 450 €

d) Montant des subventions d'investissements versées en 2021 par :

- l'Etat (DETR) : 22 825,90 € pour les travaux de l'école (solde de la subvention)
- la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP) : 75 093,47 € au titre du fonds de concours pour les travaux de l'école
- le Département : 15 568,00 € pour la voirie

IV. Les données synthétiques de l'exécution du budget 2021 – Récapitulation

		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	783 319.54 €	1 072 640.81 €
	Section d'investissement	369 966.53 €	498 274.79 €

Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	-	316 836.44 €
	Report en section d'investissement	-	-

TOTAL (réalisations + reports)	1 153 286.07 €	1 887 752.04 €
---------------------------------------	-----------------------	-----------------------

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	982 666.00 €	516 682.00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	982 666.00 €	516 682.00 €

RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	783 319.54 €	1 389 477.25 €
	Section d'investissement	1 352 632.53 €	1 014 956.79 €
	TOTAL CUMULÉ	2 135 952.07 €	2 404 434.04 €

- Etat de la dette : Capital restant dû au 31 décembre 2021 : 749 049,52 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Saint-Nic, le 06 avril 2022

La Maire,

Annie KERHASCOËT

